



Vente forcée par internet, allemagne, suisse, autriche.

Par **carlothesausage_old**, le 10/09/2007 à 22:29

Bonjour

j'ai une question qui regroupe plusieurs domaines... la situation est même complexe.

Suite à l'organisation d'un tirage au sort, je me suis inscrit sur un site allemand, qui tout bien réfléchi me semble un peu douteux.

En remplissant ce formulaire, avec mes coordonnées, je devais recevoir un échantillon gratuit (une capote, je suis à la recherche de sponsor pour mon BDE) et une fois l'inscription validée, je me suis rendu compte que l'offre n'est pas valable pour la France... grosse erreur me direz vous.

mais 14 jours plus tard, j'ai reçu un e mail me facturant la somme de 96€, correspondant au service que j'ai demandé, en ne résiliant pas mon abonnement dans les 14 jours.

J'ignorais l'existence de telles clauses, c'est pourquoi je me suis demandé ce pourquoi je devais payer. Je n'ai été contacté que par email, et un antispam puissant aurait pu bloquer ça. Mon adresse étant en France, je n'ai pas pu recevoir l'échantillon sensé honorer la qualité du produit...

C'est pourquoi je vous demande que faire; étant donné que l'offre n'était pas valable pour la France, est-ce que je suis tout de même obligé de payer pour un service dont je ne profite pas?

Est-ce que ce genre de pratiques (validation par absence de réponse) est légal?

Existe-t-il une législation protégeant contre ce genre d'abus, si il y a un abus.

Je sais que je suis responsable, mais j'ai fait une erreur.

Si le service est disponible pour la France, je serai heureux de régler cette histoire en payant ce que je dois, mais là, en l'absence de service, et au vu de l'absence de réponses du service client aux mails, et téléphone... seuls messages reçus étant une réponse automatique, non adaptée à mes questions.

Le plus inquiétant est que je ne peux pas modifier mes données, ce qui est une base dans tous les services internet...de plus, la banque à laquelle payer n'est pas la même selon les mails reçus...

Le site est allemand, les banques en Suisse, et l'offre réservée à l'Allemagne et à l'Autriche. Je ne sais que faire, à part que demain je vais au commissariat, afin de prendre les devants, si jamais une plainte ou quoi est déposée contre moi, en recouvrement de créances... ou autre.

Autre question, si jamais cela devait se finir devant un tribunal, étant donné que je ne bénéficie pas de leur service, qui devrait payer les honoraires?

Merci d'avance de votre aide... je sais j'ai fait un roman...mais c'est compliqué.

Carlothesausage